

**PLAN DE TRAVAIL DU COMITE EXECUTIF DE
L'ITIE -CONGO POUR L'ANNEE 2020**

Plan sommaire

1. Introduction	3
2. Présentation détaillée des objectifs du plan de travail.....	3
2.1. Améliorer la gouvernance interne	3
- Tenue régulière des réunions du Comité Exécutif et des Commissions	
- Assurer une gestion efficiente des ressources humaines et matérielles	
2.2. Pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE	4
- Suivi de l'exécution des recommandations ITIE	
- Formation et renforcement des capacités des acteurs du processus ITIE	
- Elaborer et publier les rapports ITIE 2018/2019	
- Disséminer les rapports ITIE 2016, 2017 et 2018	
2.3. Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises	5
- Mise en exploitation du système d'information SYSCORE ;	
- Favoriser grâce à SYSCORE, l'utilisation des données des autres systèmes existants pour des besoins de rapportage ITIE	
2.4. Renforcer et améliorer les divulgations systématiques	6
- Constitution des registres et divulgation des propriétés effectives ;	
- Divulgation des données de production et du commerce des matières premières	
- Divulgation des coûts pétroliers	
- Divulgation des données résumées des rapports ITIE	
2.5. Renforcer la communication et les relations avec les parties prenantes	
- Renforcement de la communication et la sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE	
- Communication sur la propriété réelle	
- Communication sur les exigences de norme ITIE 2019	
- Communication et sensibilisation auprès des OSC non membres du Comité Exécutif	

3. Matrice des mesures par objectifs, coûts prévisionnels et chronogramme d'exécution.....	8
4. Financement de l'ITIE-Congo	10
- Sources de financement	
- Coûts prévisionnels par source de financement	
5. Conclusion	12

1. Introduction

L'année 2019 qui s'achève aura particulièrement marqué la mise en œuvre de l'ITIE au Congo. Elle a d'abord été une année de travail acharné dans la recherche des voies et moyens d'exécution des recommandations issues de la dernière validation du pays ; elle se revêt d'être encore l'année de démarrage d'une nouvelle validation dont l'échéance est fixée au 29 décembre 2019.

Le présent plan de travail est élaboré dans le principe de la continuité de la mise en œuvre de l'ITIE au-delà des résultats de la prochaine validation.

Conformément aux orientations du secrétariat international de l'ITIE, les plans de travail des pays mettant en œuvre doivent pouvoir comprendre des objectifs d'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux existants et d'entreprises, en privilégiant par ailleurs les mécanismes de divulgations systématiques. Ces objectifs doivent être spécifiques, mesurables et réalisables dans le temps. Le Comité exécutif de l'ITIE-Congo, qui ne s'est jamais départi de ces principes, a fixé pour l'année 2020 les objectifs ci-après :

- **Objectif n°1:** Améliorer la gouvernance interne
- **Objectif n°2 :** Pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE
- **Objectif n°3:** Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises
- **Objectif n°4:** Renforcer et améliorer les divulgations systématiques
- **Objectif n°5 :** Améliorer la communication et les relations avec les parties prenantes

Les mesures qui accompagnent l'atteinte de ces objectifs sont détaillées ci-dessous.

2. Présentation détaillée des objectifs du plan de travail pour l'année 2020

Il est indiqué que les objectifs doivent refléter les priorités nationales en matière d'industries extractives.

Objectif n°1 : Améliorer la gouvernance interne

Après la révision du cadre institutionnel conformément aux recommandations issues de la dernière validation, la gouvernance interne devra être améliorée à travers les mesures ci-après :

- Mesure 1.1 : Tenue régulière des réunions du comité exécutif et des commissions

Les réunions du Comité Exécutif et des Commissions doivent se tenir régulièrement pour permettre une pleine implication des parties prenantes à la mise en œuvre de l'ITIE. Les réunions du Comité Exécutif devront être élargies, en tant que de besoins, aux points focaux ITIE des administrations et des entreprises.

- Mesure 1.2 : assurer une gestion efficiente des ressources humaines et matérielles

Le secrétariat technique permanent a fonctionné jusqu'à ce jour avec un effectif assez réduit en ressources humaines ; cela s'est traduit par une faible diversification de compétences. Un renforcement des effectifs du personnel s'avèrera nécessaire ainsi que le déploiement des actions de formation et de renforcement de capacités au profit de l'ensemble du personnel d'après un plan de formation préalablement défini. L'allocation régulière des traitements salariaux du personnel devra également figurer parmi les priorités de la gestion RH ainsi qu'une allocation de ressources substantielles au fonctionnement des organes.

Objectif n°2 : Pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE

La mise en œuvre de l'ITIE au Congo a montré son intérêt au niveau des populations ; le processus est désormais irréversible. Il est important que les acteurs du processus continuent d'œuvrer dans le but de sa pérennisation et sa place entend qu'outil de gouvernance et de transparence pour le pays. . Pour y parvenir, il est retenu trois mesures essentielles qui sont :

- Mesures n°2.1 : Suivi de l'exécution des recommandations ITIE

La mise en œuvre des recommandations est un facteur d'ancrage et d'appropriation des exigences de l'ITIE dans les pays. Il est important pour assurer la pérennisation des processus ITIE que les acteurs du processus fassent du suivi des recommandations une préoccupation majeure de leur plan de travail afin de corriger les faiblesses relevées dans la gouvernance du secteur.

- Mesure 2.2 : Formation et renforcement de capacités des acteurs du processus ITIE

Des actions de formation et de renforcement de capacités des acteurs du processus doivent être organisées dans un souci de la pérennisation de l'ITIE. Il faut étendre par acteurs susceptibles de bénéficier de ces actions de formation, tout le personnel évoluant au sein des organes de mise en œuvre de l'ITIE, les représentants des entités au sein du Comité Exécutif, les représentants des points focaux et les représentants des OSC non membres du Comité Exécutif.

Mesure 2.3 : Elaborer et publier les rapports ITIE 2018 /2019

Le rapport ITIE 2018 en cours d'élaboration sera publié au premier Trimestre de l'année 2020. Le rapport ITIE de l'exercice 2019 sera également élaboré et publié en 2020. Ces actions doivent figurer parmi les mesures de l'année en cause.

- Mesure 2.4 : Disséminer les rapports ITIE 2016, 2017 et 2018

Les rapports des exercices susvisés devront faire l'objet d'une dissémination en vue d'une meilleure appropriation des résultats des conciliations ITIE, desdits exercices, par le public.

Objectif n°3: Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises

La mise en place d'un système de conciliation des recettes extractives, en abrégé SYSCORE et son exploitation à très court terme est un atout majeur de la mise en œuvre intégrée de l'ITIE en République du Congo. Le rapportage des données ITIE sera d'autant plus renforcé avec l'intégration des autres systèmes gouvernementaux d'informations existants. Les mesures suivantes sont envisagées pour l'année 2020 :

- Mesure 3.1 : mise en exploitation du SYSCORE

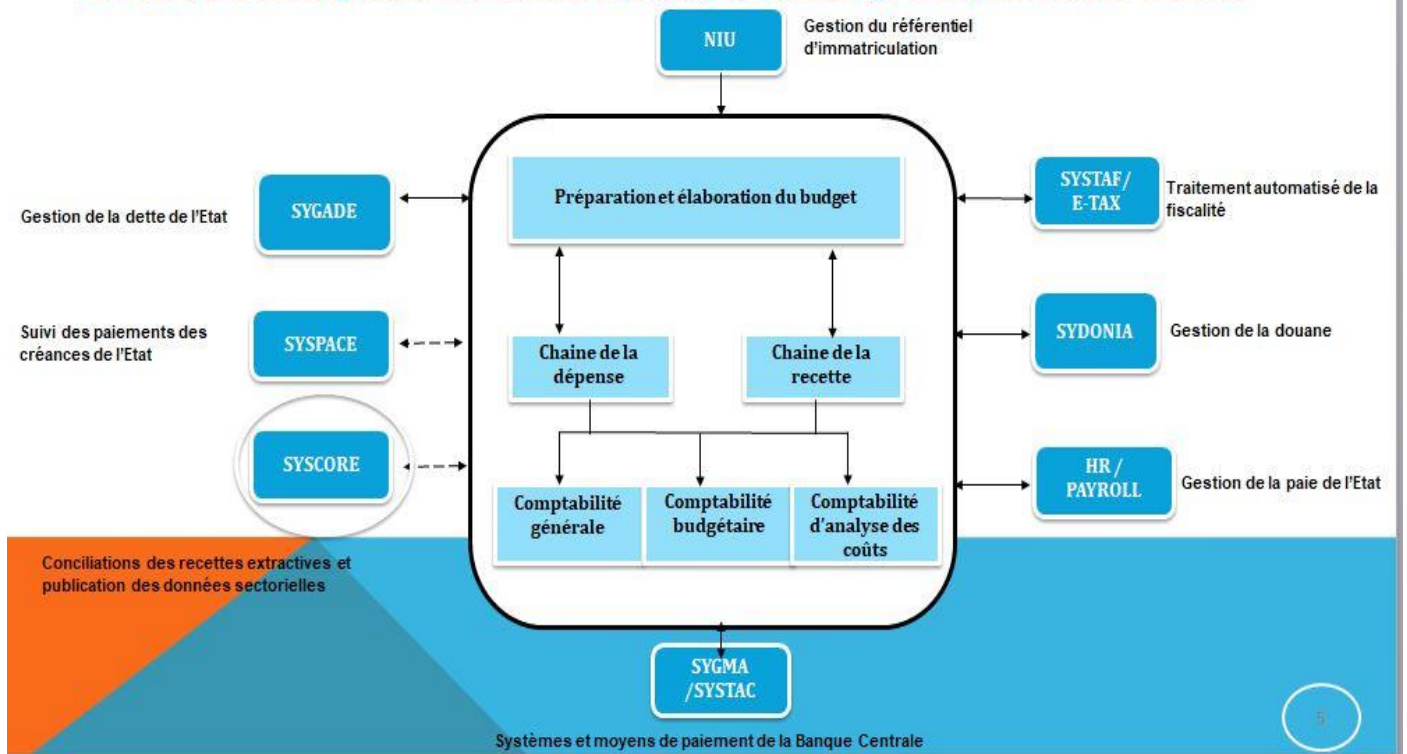
Le Système est présentement disponible et consultable en ligne sur le site ITIE. Il n'attend que d'être rendu opérationnel conformément au chronogramme de travail élaboré par les administrateurs en charge.

- Mesures 3.2 : Favoriser grâce à SYSCORE, l'utilisation des données des autres systèmes existants pour des besoins de rapportage ITIE

➤ Utilisation des données du système intégré de gestion des finances publiques

Le ministère des finances a mis en place un système intégré de gestion des finances publiques par une interconnexion des systèmes d'informations existants. Il s'agira pour le SYSCORE de favoriser grâce à l'interconnexion, l'utilisation des informations des autres systèmes existants pour des besoins de rapportage

□ Aperçu de l'intégration des finances publiques au Congo et la place du SYSCORE



➤ Utilisation des données des systèmes sectoriels (Forêts et Hydrocarbures)

Il existe d'autres systèmes de traitement sectoriel d'information qui ont été élaborés et mis en exploitation ; c'est le cas notamment de :

- SIVEL pour le secteur forestier et ;
- OGAS pour le secteur des hydrocarbures.

Des passerelles d'informations devront être envisagées entre SYSCORE et ces deux autres systèmes sectoriels en vue d'un échange d'informations ou de données utiles au rapportage ITIE.

Objectif n°4 : Renforcer et améliorer les divulgations systématiques

L'un des objectifs visés à travers la mise en œuvre intégrée de l'ITIE est d'assurer la divulgation systématique des données pour le besoin des différents utilisateurs. Cet objectif comprend les mesures suivantes ;

- **Mesures 4.1 : Constitution des registres et divulgation des propriétés effectives**

Cette mesure vise à atteindre l'exigence sur la propriété réelle.

- **Mesure 4.2 : Divulgation des données de production et du commerce des matières premières**

Il s'agira d'améliorer les délais de rapportage en matière des données de production et du commerce des matières premières. Ces données font déjà l'objet de divulgation dans les rapports ITIE du Congo qui compte parmi les premiers pays ITIE qui les divulguent.

- **Mesure 4.3 : Divulgation des coûts pétroliers**

Il s'agit d'intégrer au processus de déclaration les coûts pétroliers et divulguer les résultats des audits des coûts pétroliers

- **Mesures 4.4 : Divulgation des données résumées des rapports ITIE**

Il s'agira de poursuivre à l'image des rapports antérieurs, la divulgation des données résumées des rapports ITIE 2018 en cours d'élaboration et du rapport 2019 au cours de l'année 2020.

Objectif n°5 : Améliorer la communication et les relations avec les parties prenantes

- **Mesure 5.1 : Renforcement de la communication et la sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE**

Il s'agit de porter à l'attention du public les résultats des rapports ITIE à travers des actions de communication et de sensibilisation, conformément au plan de communication mis en place.

- **Mesure 5.2 : Communication sur la propriété réelle**

La communication sur la propriété réelle vise à donner une information large au public sur les avantages de cette exigence et à préparer les différentes parties prenantes au processus de déclaration des propriétés effectives.

- **Mesure 5.3 : Communication sur les exigences de norme ITIE 2019**

Elle a pour but de préparer les acteurs du processus à mieux s'approprier les exigences de la nouvelle norme et de s'en conformer lors des futures déclarations.

- **Mesures 5.4 : communication et sensibilisation auprès des OSC non membres du Comité Exécutif**

Les représentants des OSC non membres du Comité Exécutif qui travaillent sur les thématiques des industries extractives doivent également bénéficier d'une attention particulière de la part du Comité Exécutif (communication et de sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE). Ces actions de communication et de sensibilisation doivent être assurées par les OSC membres du Comité avec l'appui du Comité Exécutif.

3. Matrice des mesures par objectifs, leurs coûts prévisionnels et chronogramme d'exécution

<i>Objectifs</i>	<i>Mesures</i>	<i>Contraintes de capacité ou risques et pistes de solutions</i>	<i>Indicateurs d'évaluation</i>	<i>Coûts prévisionnels</i>	<i>Délai d'exécution</i>			
					1er T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T
Objectif n°1 : Améliorer la gouvernance interne	1.1 : Tenue régulière des réunions du Comité et des autres commissions	Courts délais de convocation des réunions ; Veiller à la stricte application des textes organiques	Compte rendus Listes de présences Relevés des conclusions de réunions Fiches de frais	25 000 000	x	x	x	x
	1.2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines et matérielles	Faible allocation des ressources de fonctionnement Veiller à une utilisation efficiente des ressources disponibles	Effectifs renforcés Paiement régulier des salaires mensuels, Factures et autres pièces de dépenses disponibles	175 000 000	x	x	x	x
S/Total objectif 1				200 000 000	x	x	x	x
Objectif n°2 Pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE	2.1 : Suivi de l'exécution des recommandations ITIE	Absence d'engagement des cadres au sein des organes impliqués. Le comité devra exercer la fonction veille permanente	Lettres de missions de suivi ; Toutes les pièces et supports servant de preuves de l'exécution des recommandations	10 000 000	x	x	x	x
	2.2 : Formation et renforcement de capacités des acteurs du processus ITIE	Retards dans l'exécution des procédures de financement. Le comité devra préparer et soumettre à temps les TDRs et autres supports liés	Plans de formation TDRs Devis et proformas Echanges de courriers administratifs liés à l'objet	120 000 000	x	x	x	x
	2.3 : Elaborer et publier les rapports ITIE 2018 et 2019	Possibles retards dans les délais d'appels d'offres pour 2019. Il faudra engager à temps la procédure d'élaboration du rapport 2019	TDRs de recrutement du consultant ; Rapports disponibles avec les preuves de publication	165 000 000	x		x	x
	2.4 : Disséminer les rapports ITIE 2016, 2017 et 2018	Retards dans les procédures d'exécution des financements. Le comité devra s'y prendre temps pour les diligences à assurer	Tdrs de dissémination, devis et tous les supports de dissémination disponibles	25 000 000	x	x	x	x
S/Total objectif 2				320 000 000	x	x	x	x

Objectifs	Mesures	Contraintes de capacité ou risques et pistes de solutions	Indicateurs d'évaluation	Coûts prévisionnels	Délai d'exécution			
					1er T	2èT	3èT	4è T
Objectif n°3 Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises	3.1 : Mise en exploitation du SYSCORE	Non du respect du chronogramme de formation des utilisateurs ; Le Comité devra y veiller	Déclarations en ligne faites reçues des entités	PM	X			
	3.2 : Favoriser grâce à SYSCORE, l'utilisation des données des autres systèmes existants pour des besoins de rapportage ITIE	Défaut de disponibilité des acteurs en charge des systèmes au sein des entités. Les points focaux ITIE seront mis à contribution pour lever ces écueils	Passerelles d'échanges d'informations SYSCORE avec les autres systèmes ; Données ou informations échangées	PM	X	X	X	X
S/Total objectif 3				PM	X	X	X	X
Objectif n°4 Renforcer et améliorer les divulgations systématiques	4.1 : Constitution des registres et divulgation des propriétés effectives	Retards pouvant découler des délais de recrutement du consultant. Le Comité exécutif et le PRISP devront s'y prendre à temps	Tdrs du Consultant Résultats d'études du Consultant Registre des propriétés disponibles	30 000 000	X	X	X	X
	4.2 : Poursuite de la divulgation des données de production et du commerce des matières premières	Retards pouvant résulter de la publication des rapports KPMG et des rapports ITIE. Le Comité devra y veiller	Rapports KPMG Rapports ITIE Informations liées , en ligne sur site web ITIE	PM	X	X	X	X
	4.3 : Divulgation des coûts pétroliers	Retards pouvant résulter des processus de déclaration et de rapportage. Le Comité devra y veiller	Déclarations des entités ; Rapports ITIE et Informations sur site web	PM	X	X	X	X
	4.4 : Divulgation des données résumées des rapports ITIE	Elle dépend des délais de publication des rapports ITIE et ne pose en principe aucun problème	supports de données résumées disponibles et mis en ligne.	PM	X			X
S/Total objectif 4				30 000 000	X	X	X	X
Objectif n°5 Améliorer la communication et les relations	5.1 : Communication et la sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE (Rapports 2016 - 2017 et 2018)	Retards pouvant résulter des délais de financements. Le Comité doit prendre à temps les dispositions nécessaires	Plan de communication TDRs des activités et supports de communication	30 000 000	X	X	X	

avec les parties prenantes	5.2 : Communication sur la propriété réelle	Le financement est intégré au coût du Consultant. Le risque peut se situer dans les délais de recrutement du consultant ; Le Comité et le PRISP devront y veiller	Tdrs et supports de communication Feuilles de présences des participants aux ateliers de communication	PM	x			
	5.3 : Communication sur les exigences de norme ITIE 2019	Retards pouvant résulter des délais de financements. Le Comité doit prendre à temps les dispositions nécessaires	Tdrs et supports de communication Feuilles de présences des participants aux ateliers de communication	6 000 000		x		
	5.4 : communication et sensibilisation auprès des OSC non membres du Comité Exécutif	Faible ou absence d'allocation de ressources aux OSC membres du comité pour conduire ces actions de communications Le Comité devra envisager dans son fonctionnement de soutenir l'action des OSC à cet effet	Chronogramme des communications, TDRs et supports de communications	PM	x	x	x	x
S/Total objectif 5				36 000 000	x	x	x	x
Total général				586 000 000	x	x	x	x

PM = Pour mémoire, montant de la rubrique est inclus dans le point 1.2. ou 4.1

4. Financement de l'ITIE-Congo

4.1. Sources de financement

Le financement de la mise en œuvre de l'ITIE pour l'année 2020 s'appuie sur trois sources principales :

- Budget de l'Etat ;
- Financement Banque mondiale à travers le PRISP
- Apport en matériel et services des Entreprises

Les coûts prévisionnels de cette mise en œuvre sont présentés dans le tableau ci-après, par source de financement.

4.2. Coûts prévisionnels par source de financement

Objectifs	Mesures	Source de finance et Coûts			Total
		Etat	BM/PRISP autres PAD	Entreprises	
Objectif n°1 : Améliorer la gouvernance interne	1.1 : Tenue régulière des réunions du Comité et des autres commissions	25 000 000	-	-	25 000 000
	1.2 : Assurer une gestion efficiente des ressources humaines et matérielles	175 000 000	-	-	175 000 000
Objectif n°2 Pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE	2.1 : Suivi de l'exécution des recommandations ITIE	10 000 000	-	-	10 000 000
	2.2 : Formation et renforcement de capacités des acteurs du processus ITIE	-	120 000 000	-	120 000 000
	2.3 : Elaborer et publier les rapports ITIE 2018 et 2019	-	165 000 000	-	165 000 000
	2.4 : Disséminer les rapports ITIE 2016, 2017 et 2018	-	15 000 000	10 000 000	25 000 000
Objectif n°3 Intégrer la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux et d'entreprises	3.1 : Mise en exploitation du SYSCORE	PM	-	-	PM
	3.2 : Favoriser grâce à SYSCORE, l'utilisation des données des autres systèmes existants pour des besoins de rapportage ITIE	PM	-	-	PM
Objectif n°4 Renforcer et améliorer les	4.1 : Constitution des registres et divulgation des propriétés effectives	-	30 000 000	-	30 000 000
	4.2 : Poursuite de la divulgation des données de production et du commerce des matières premières	PM	-	-	PM

divulgations systématiques	4.3 : Divulgence des coûts pétroliers	PM	-	-	PM
	4.4 : Divulgence des données résumées des rapports ITIE	PM	-	-	PM
Objectif n°5 Améliorer la communication et les relations avec les parties prenantes	5.1 : Communication et la sensibilisation sur la mise en œuvre de l'ITIE (Rapports 2016-2017 et 2018)	-	30 000 000	-	30 000 000
	5.2 : Communication sur la propriété réelle	PM	-	-	PM
	5.3 : Communication sur les exigences de norme ITIE 2019	-	6 000 000	-	6 000 000
	5.4 : communication et sensibilisation auprès des OSC non membres du Comité Exécutif	PM	-	-	PM
Total		210 000 000	366 000 000	10 000 000	586 000 000

5. Conclusions

Le présent plan de travail a été élaboré dans la perspective d'une mise en œuvre efficiente de l'ITIE en se fondant sur les objectifs principaux de l'intégration aux systèmes gouvernementaux et les divulgations systématiques.

L'ensemble des informations disponibles à cet effet (système d'information, niveau des divulgations actuelles, etc.), témoignent de l'engagement du pays à conduire une mise en œuvre de l'ITIE conformes aux objectifs de l'ITIE internationale. Il ne serait pas exagéré d'espérer, avec tout le dispositif mis en place pour la collecte des données, le traitement et de divulgation de l'information, que Congo devrait compter à court terme parmi les meilleures expériences des pays mettant en œuvre l'ITIE.

Au-delà des difficultés financières auxquelles le processus est assez souvent confronté et qui limitent nos efforts de communication et de formation, le Comité exécutif et toutes les autres parties prenantes demeurent engagés à poursuivre une mise en œuvre pérenne de l'ITIE au Congo.

Ce plan de travail a été examiné et adopté par le Comité Exécutif à Brazzaville, le 18 décembre 2019

Fait à Brazzaville, le 18 décembre 2019

Séraphin NDION
Secrétaire Permanent

Florent Michel OKOKO
Président Exécutif du Comité